

MARCEL DORANDEU

"Il faut être tenace et volontaire"

Celui qui vient de céder sa place à Claude Jorda à la tête des Anciens exploitants des P.-O. dresse le bilan d'une décennie écoulée et nous livre son sentiment sur le chemin qui reste à parcourir.

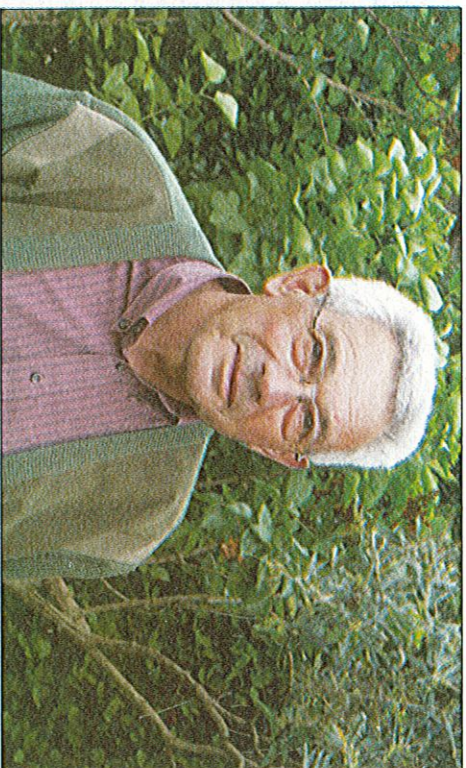
Combien y a-t-il d'anciens exploitants dans les P.-O. ?

13 836, dont certains cultivent encore la parcelle de subsistance, soit 7 000 hectares ou l'équivalent du verger de pêcher départemental.

Tu as été président de la section des Anciens exploitants à la FDSEA des P.-O. entre 2000 et 2011. Quelles furent les dates importantes de ce mandat ?

Tout d'abord, en 2000, nous avons obtenu des avancées considérables suite à une manifestation qui s'est déroulée en Avignon. Il s'agissait du plan quinquennal de revalorisation porté par le député Petro. Un député que nous avons rencontré ensuite avec les parlementaires du Languedoc Roussillon à l'Assemblée nationale. Dans les mois qui ont suivi, le plan quinquennal fut adopté.

Il y eut, dans la foulée, le débat sur la retraite complémentaire obligatoire (RCO). Comment fut



accueillie son adoption par les Anciens exploitants ?

Il s'agit d'une avancée qui devait garantir 75 % du Smic aux chefs d'exploitations. Seulement 20 % d'entre eux dans les P.-O. ont pu bénéficier de la RCO. Car il s'agit d'une mesure qui manque d'antériorité et qui va surtout concerner les générations à venir. De toute façon, quoi qu'il en soit, en cotisant à hauteur de 3 % alors que le

secteur de l'artisanat, par exemple, cotise à 7 %, il ne faut pas s'attendre à des miracles.

Que peux-tu nous dire sur le dossier de la reversion ?

C'était entre 2002 et 2004 et ce ne fut pas facile avec la MSA. J'ai appris incidemment, lorsque je suis allé à Paris, qu'il suffisait d'effectuer une demande. On a alors réussi à faire étudier les dossiers des départe-

tements des P.-O. et de l'Aude pour que soit reversé 54 % du capital du défunt. 330 000 euros ont ainsi été attribués rétroactivement.

Quels furent les autres dossiers entre 2004 et 2010 ?

Celui du conjoint collaborateur pour lequel nous avons obtenu le statut. Mais il faut également parler des actions soutenues par le médiateur de la caisse centrale MSA, dont celle concernant le rachat des périodes cotisées pour les aides familiales.

Quel message souhaites-tu transmettre aux anciens exploitants et

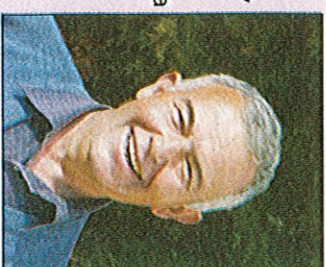
à Claude Jorda qui te remplace au poste que tu as occupé ?

Il faut être tenace et volontaire. En 7 ans, nous avons gagné 100 euros sur le montant des retraites. Au regard de l'inflation, c'est totalement insignifiant. Ce qu'il faut obtenir toujours et encore, c'est une véritable revalorisation de la retraite agricole. Il faut savoir qu'un couple perçoit 1 157 euros. Divisés ça par deux et ils sont au-dessous du seuil de pauvreté. Tout est dit, non ?

Propos recueillis par J-P Palras

Claude Jorda succède à Marcel Dorandeu

Après onze ans de bons et loyaux services, celui qui défendit l'intérêt des anciens exploitants dans les Pyrénées-Orientales cède sa place à Claude Jorda. Claude Jorda qui fut, rappelons-le, président de la FDSEA des P.-O. d'octobre 2008 à octobre 2009. Viticulteur né en 1947, établi sur Estragel, il est également président de la Safer depuis 2001.



La motion des Anciens exploitants

LES Anciens exploitants de la SNAE, réunis en congrès les 9 et 10 mars 2010 :

Dénoncent la baisse du pouvoir d'achat des retraités agricoles. Ils subissent de multiples augmentations du prix de la vie, liées à leur protection santé et aux différents prélèvements sociaux et fiscaux, sans que cela ne soit compensé par une revalorisation suffisante de leur retraite, qui devrait les amener au niveau moyen des retraites françaises.

Constatent que la grande majorité des retraités non salariés agricoles vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ainsi les revalorisations des petites retraites en 2009 n'ont pas été conformes aux promesses du président de la République. Elles n'ont pas répondu à l'espoir des retraités, notamment des

conjointes d'exploitants, qui doivent se contenter encore aujourd'hui de trop petites pensions.

Exigent que le solde des 116 millions d'euros alloués aux revalorisations 2009 des petites retraites soit utilisé pour combler leurs insuffisances, notamment pour les personnes à carrière incomplète et les personnes handicapées et/ou inaptes. Ces revalorisations doivent saligner sur le "minimum vieillesse".

Réaffirment leur volonté d'obtenir le respect de la loi RCO sur l'engagement des Pouvoirs publics en 2002 et les 75 % du SMIC, et leur objectif d'atteindre 85 % du SMIC à carrière complète.

Demandent le rétablissement dès 2010 de la demi-part fiscale accordée aux parents isolés, qui peut permettre un certain nombre

d'avantages fiscaux et sociaux, notamment pour les personnes à faibles revenus.

Demandent une attribution forfaitaire de la bonification pour enfants et son exclusion des plafonds de ressources.

Demandent d'augmenter significativement le seuil d'imposition du revenu fiscal de référence.

Insistent pour que la SNAE, aux côtés de la FNSEA, participe activement à la réforme générale des retraites engagée par les Pouvoirs publics en 2010 et réaffirment à cette occasion leur profond attachement au régime de retraite par répartition.

Rappellent l'urgence d'avancer vers la prise en charge de la dépendance, dite 5^e risque, et de son financement.

S'inquiètent de l'évolution et de l'importance des structures des exploitations agricoles qui, par le biais de créations sociétaires, échappent au contrôle des structures, sacrifient le modèle agricole français et nuisent au renouvellement des générations en agriculture.

Souhaitent que la Loi de modernisation agricole, à partir des documents d'urbanisme existants dans les communes, pérennise les activités agricoles en France, en prenant en compte leurs intérêts économiques, sociaux, environnementaux et territoriaux.

Les anciens exploitants en France

- 1 747 453 retraités en métropole étaient présents, au 1^{er} janvier 2010, dans le régime d'assurance vieillesse des "non salariés agricoles" dont :
- 540 814 hommes chefs d'exploitation ;
- 217 928 femmes chefs d'exploitation ;
- 208 342 conjoints, dont 39 353 collaborateurs ;
- 478 718 veuves et veufs ;
- 301 651 membres de la famille ;
- 56,8 % des retraités sont des femmes ;
- 87,2 % des retraités ont plus de 65 ans ;
- âge moyen des femmes : 77,7 ans ;
- âge moyen des hommes : 75,3 ans.

Santé

Mediator® : la MSA et le RSI portent plainte contre les laboratoires Servier

LES caisses de la Mutualité sociale agricole (MSA) et du Régime social des indépendants (RSI) ont déposé plainte le 7 février 2011 contre les laboratoires Servier dans l'affaire du Mediator®. Cette plainte vise les délits d'"escroquerie" et de "tromperie aggravée", pour le préjudice lié au remboursement du médicament Mediator®.

Pour la période 2006-2009, par exemple, les montants des remboursements effectués par l'ensemble des caisses de la MSA et du RSI se sont élevés à près de 10 millions d'euros.

En outre, s'ajoute à ces sommes l'ensemble des dépenses de santé directement liées à la prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation des patients atteints d'hypertension artérielle pulmonaire (HTAP) et de valvulopathies, suite à la consommation de ce médicament.

La MSA et le RSI se réservent expressément le droit de se constituer parties civiles à un stade ultérieur de la procédure.